

# ***Projet séance Agglo EXTRA – Lundi 21 juillet 2025***

## ***Pour approbation***

Province de Québec  
Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel dûment convoquée et tenue le lundi 21 juillet 2025 à 18 h 30.

Sous la présidence de monsieur Gilles Boucher, maire de la municipalité centrale Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et en présence de la directrice générale adjointe, madame Marie-Pier Pharand et de la greffière, madame Judith Saint-Louis, étaient présents et formant quorum, les conseillers suivants : monsieur Raymond Saint-Aubin, monsieur Michaël Vangansbeck, monsieur Daniel Beaudoin, madame Johanne Lepage et monsieur Frank Pappas.

Étaient absents, la conseillère, madame Joan Raymond et le conseiller, monsieur Alexandre Morin.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture et constatation du quorum.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue le 16 juin 2025, à 18 h 30.
4. Dépôt du rapport financier de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel et du rapport du vérificateur pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024.
5. Dépôt, présentation et avis de motion du projet de règlement # AG-051-2025 décrétant la modification de l'annexe A du décret numéro 1065-2005.
6. Dépôt, présentation et avis de motion du projet de règlement # AG-058-2025 décrétant la modification de l'annexe B du décret numéro 1065-2005.
7. Résultats d'ouverture des soumissions – Travaux d'agrandissement de la caserne des pompiers – Dossier # SI-202502-013.
8. Services professionnels ingénierie – Contrôle de la qualité des matériaux – Agrandissement de la caserne des pompiers – Dossier # TP-202504-045.
9. Contrat de services pour travaux de décontamination - Bibliothèque municipale – 4, rue des Lilas – Dossier # BÂT-202507-075.
10. Mandat pour services professionnels – Caractérisation et CA en vue de la démolition du bâtiment Pavillon Violette-Gauthier – 70, chemin Masson – Dossier # TP-202502-020.
11. Période de questions.
12. Clôture et levée de la séance.

#### 1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Le président, monsieur Gilles Boucher, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum à 6 membres.

**AG-1345-07-2025**

#### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation à la présente séance extraordinaire du conseil d'agglomération ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel que présenté.

Le conseiller, monsieur Frank Pappas, intervient contre l'ordre du jour présenté et propose que les points # 5, # 6 et # 10 soient retirés. Il demande le vote.

Pour : 3 (M. Daniel Beaudoin, Mme Johanne Lepage et M. Gilles Boucher)

Contre : 3 (M. Raymond Saint-Aubin, M. Michaël Vangansbeck et M. Frank Pappas)

CONSIDÉRANT l'égalité des voix, la résolution est réputée « rejetée » pour défaut de majorité pour la proposition de l'ordre du jour sans changement.

La proposition d'adoption de l'ordre du jour avec les retraits des points # 5, # 6 et # 10 est alors ADOPTÉE pour procéder aux autres points.

**AG-1346-07-2025**

#### 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE L'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL TENUE LE 16 JUIN 2025, À 18 H 30.

# **Projet séance Agglo EXTRA – Lundi 21 juillet 2025**

## **Pour approbation**

ATTENDU que tous les membres du conseil ont obtenu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 16 juin 2025 dans les délais prescrits pour procéder à son approbation ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue le lundi 16 juin 2025, à 18 h 30, soit et est approuvé tel que rédigé.

4. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DE L'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2024.

Ce conseil prend acte, du dépôt par la trésorière, madame Lise Lavigne, après que soit dûment paru un avis public à cet effet le 8 juillet 2025, du rapport financier pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024 pour l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel et du rapport du vérificateur tel que préparé par la firme Amyot Gélinas.

5. DÉPÔT, PRÉSENTATION ET AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT # AG-051-2025 DÉCRÉTANT LA MODIFICATION DE L'ANNEXE A DU DÉCRET NUMÉRO 1065-2005.

Ce sujet est retiré de l'ordre du jour.

6. DÉPÔT, PRÉSENTATION ET AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT # AG-058-2025 DÉCRÉTANT LA MODIFICATION DE L'ANNEXE B DU DÉCRET NUMÉRO 1065-2005.

Ce sujet est retiré de l'ordre du jour.

**AG-1347-07-2025**

7. RÉSULTATS D'OUVREURE DES SOUMISSIONS – TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DE LA CASERNE DES POMPIERS – DOSSIER # SI-202502-013.

ATTENDU les règlements d'emprunt # AG-054-2023 décrétant une dépense et un emprunt au montant approuvé de 531 163 \$ afin de financer les coûts des travaux d'agrandissement de la caserne des pompiers au 9, chemin Masson et # AG-054A-2024 pour un montant additionnel de 1 692 937 \$ ;

ATTENDU l'appel d'offres public pour les travaux d'agrandissement de la caserne des pompiers # SI-202502-013 selon le devis technique préparé par Marie-Eve Danis, architecte de Z & D architectes et la firme d'ingénierie LH2 inc. Services professionnels publié sur le site du système électronique d'appels d'offres (SÉAO) le 30 avril 2025 et dans l'édition du 30 avril 2025 du journal Accès le Journal des Pays-d'en-Haut pour les travaux d'agrandissement de la caserne des pompiers conditionnellement à l'obtention de l'aide financière demandée dans le cadre du volet 2 du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) ;

ATTENDU les résultats de l'ouverture des soumissions reçues le 5 juin 2025, à 15 h, représentées au tableau suivant après validation des calculs :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montant global soumission taxes comprises</b>
9018-8111 Québec inc. Construction Marc Arbour Enr.	1 810 856.25 \$
GMI Construction	1 849 470.60 \$
Monco Construction Inc.	1 884 908.45 \$
Les entreprises Christian Arbour Inc.	1 908 444.68 \$
Bernard Malo Inc.	1 933 395.93 \$
Groupe Laverdure Construction	1 936 360.66 \$
Les Entreprises Baillargeon & Coulombe Inc.	1 953 425.25 \$
Gestion Karmat	1 955 530.38 \$
Gestion GBC	1 989 584.83 \$
Construction Denis & Ghyslaine Gagnon Inc.	2 207 520.00 \$

ATTENDU l'analyse des soumissions par Dany Guimond, architecte de Z&D Architectes, du 6 juin 2025 et sa recommandation favorable envers la soumission la plus basse et conforme de Construction Marc Arbour Enr. au montant de 1 575 000.00 \$ plus les taxes applicables ;

ATTENDU la réception, le 15 juillet dernier, de la confirmation émise à la lettre du 10 juillet 2025 de la ministre des Affaires municipales, madame Andrée Laforest, de l'admissibilité du projet d'agrandissement et de rénovation de la caserne des pompiers à une aide financière de 1 423 480 \$ s'appliquant à un coût maximal admissible de 1 873 000 \$ dans le cadre du programme PRACIM ;

## ***Projet séance Agglo EXTRA – Lundi 21 juillet 2025*** ***Pour approbation***

ATTENDU la recommandation favorable de monsieur Claude Gagné, ing. directeur des services techniques, et l'approbation désormais reçue ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE ce conseil accepte les recommandations précitées et accepte la soumission de 9018-8111 Québec inc. Construction Marc Arbour Enr. et lui attribue le contrat # SI-202505-013 pour la réalisation des travaux d'agrandissement et de rénovation de la caserne des pompiers, comprenant les travaux en architecture, en structure, les travaux d'électricité, les travaux d'ingénierie tant mécaniques que civils, le tout selon les dispositions tel qu'il appert au devis, pour un montant global de 1 575 000.00 \$ plus les taxes applicables (1 810 856.25 \$ toutes taxes comprises).

QUE monsieur Claude Gagné, ing. directeur des services techniques, soit mandaté à représenter la Ville au dossier pour la réalisation du projet.

QUE cette dépense soit payable par le règlement d'emprunt # AG-054-2023 modifié par le règlement # AG-054A-2024 et par l'aide financière obtenue du programme PRACIM.

**AG-1348-07-2025**

8. SERVICES PROFESSIONNELS INGÉNIEURIE – CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES MATÉRIAUX – AGRANDISSEMENT DE LA CASERNE DES POMPIERS - # TP-202504-045.

ATTENDU les règlements d'emprunt # AG-054-2023 décrétant une dépense et un emprunt au montant approuvé de 531 163 \$ afin de financer les coûts des travaux d'agrandissement de la caserne des pompiers au 9, chemin Masson et # AG-054A-2024 pour un montant additionnel de 1 692 937 \$ ;

ATTENDU la nécessité de mandater un laboratoire de contrôle de la qualité des matériaux pour vérifier les matériaux mis en place et la compaction lors de la réalisation des travaux d'agrandissement et de rénovation de la caserne des pompiers ;

ATTENDU la demande de prix de gré à gré transmis par courriel le 22 avril dernier à des fournisseurs potentiels en vertu du règlement de gestion contractuelle # 171-2022 ;

ATTENDU les prix reçus tel qu'il appert au tableau suivant :

<b>Fournisseurs</b>	<b>Prix avant taxes</b>	<b>Prix taxes comprises</b>
DEC Enviro Inc.	7 839.70 \$	9 013.70 \$
Groupe ABS Inc.	8 810.00 \$	10 311.76 \$

ATTENDU qu'une erreur s'est glissée dans le calcul des taxes de la soumission fournie par DEC Enviro Inc. concernant la taxe sur les produits et services (TPS) qui aurait dû se lire comme étant 782.01 \$ au lieu de 110.19 \$ ;

ATTENDU la réception, le 15 juillet dernier, de la confirmation émise à la lettre du 10 juillet 2025 de la ministre des Affaires municipales, madame Andrée Laforest, de l'admissibilité du projet d'agrandissement et de rénovation de la caserne des pompiers à une aide financière de 1 423 480 \$ s'appliquant à un coût maximal admissible de 1 873 000 \$ dans le cadre du programme PRACIM ;

ATTENDU la recommandation favorable du directeur des services techniques, monsieur Claude Gagné, ing., tenant compte des calculs corrigés et de l'approbation reçue pour l'aide financière ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la recommandation précitée et l'offre de DEC Enviro Inc., datée du 13 mai 2025 et lui attribue le contrat # TP-202504-045 pour les services professionnels en ingénierie requis dans le cadre du projet d'agrandissement et de rénovation de la caserne des pompiers, comprenant notamment la supervision, la coordination et l'approbation des matériaux, la validation des fonds d'excavation, le contrôle qualitatif pour les matériaux granulaires, le béton de ciment et l'enrobé bitumineux, le tout au montant de 7 839.70 \$ plus les taxes applicables (9 013.70 \$ toutes taxes comprises).

QUE cette dépense soit payable par le règlement d'emprunt # AG-054-2023 modifié par le règlement d'emprunt # AG-054A-2024 et par l'aide financière obtenue du programme PRACIM.

**AG-1349-07-2025**

9. CONTRAT DE SERVICES POUR TRAVAUX DE DÉCONTAMINATION – BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE – 4, RUE DES LILAS – DOSSIER # BAT-202507-075.

ATTENDU la nécessité d'effectuer des travaux de décontamination à la bibliothèque municipale ;

ATTENDU la demande de prix de gré à gré transmise à des fournisseurs potentiels en vertu du règlement de gestion contractuelle # 171-2022 ;

# **Projet séance Agglo EXTRA – Lundi 21 juillet 2025**

## **Pour approbation**

ATTENDU les prix reçus tel qu'il appert au tableau suivant :

Soumissionnaires	Total avant taxes	Total taxes comprises
Nettoyage Saphir	12 670.00 \$	14 567.33 \$
Décontamination et construction E.S. Inc.	9 500.00 \$	10 922.63 \$

ATTENDU la recommandation favorable de la directrice du Service des loisirs et de la vie communautaire, madame Patricia Comeau ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la recommandation précitée et l'offre de Décontamination et construction E.S. Inc. # 300 en date du 17 juin 2025 et lui attribue le contrat # BAT-202507-075 pour les travaux de décontamination de la bibliothèque municipale sise au 4, rue des Lilas au montant de 9 500 \$ plus les taxes applicables (10 922.63 \$ toutes taxes comprises).

QUE ce conseil affecte un montant de 9 975.00 \$ du surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2024 de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel à cette dépense.

QUE tout résiduel non dépensé soit retourné au surplus accumulé non affecté.

10. MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS – CARACTÉRISATION ET CA EN VUE DE LA DÉMOLITION DU BÂTIMENT PAVILLON VIOLETTE-GAUTHIER – 70, CHEMIN MASSON – DOSSIER # TP-202502-020.

Ce sujet est retiré de l'ordre du jour.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question écrite n'avait été reçue au courriel du président pour cette séance et les questions de l'assistance ont été traitées.

**AG-1350-07-2025**

12. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Étant 18 h 35, l'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ de clore et de lever la séance.

« Je, Gilles Boucher, atteste que la **signature** du présent procès-verbal équivaut à la **signature** par moi de toutes les **résolutions** excepté la ou les **résolution(s)** numéro(s) \_\_\_\_\_ pour laquelle (lesquelles) j'exerce le droit de veto conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes. ».

\_\_\_\_\_  
Monsieur Gilles Boucher  
Président

\_\_\_\_\_  
Madame Judith Saint-Louis  
Greffière

Séance enregistrée vidéo et son  
/jsl